



**ARRETE MUNICIPAL**

Occupation du domaine public  
du 21 octobre 2024 au 25 octobre 2024 :  
route du Lac des Plagnes

**N° 294 / 2024**

**Monsieur le Maire d'Abondance,**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,  
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,  
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,  
Vu la demande de l'entreprise ENEDIS, 6 allée du Delta – 74200 THONON-Les-BAINS ;  
Considérant la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public du 21/10/2024 au 25/10/2024 sur la parcelle n° B 2567 située en bordure de la route du Lac des Plagnes pour réaliser des travaux de : stationnement d'un groupe électrogène en bordure de route;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024, le stationnement de tous les véhicules sur la parcelle communale n°B 2567 en bordure de la route du Lac des Plagnes (plan ci-joint) sera réglementée.

- Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sauf aux véhicules affectés au chantier.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise ENEDIS, 6 allée du Delta – 74200 THONON-Les-BAINS ; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,
- L'entreprise ENEDIS, 6 allée du Delta – 74200 THONON-Les-BAINS ;

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Paul GIRARD-DESPRAULEX.



Pose du GE  
100KW avec  
raccordement sur  
support béton  
réseau aérien T70



Rechercher dans Google Maps



Restaurants

Hôtels

Activités à découvrir

Musées

Transports en comm...

Pharm

Chem de Pré Crapeau

Chemin du Pré Crapeau

Le Malès

Rte du lac des Plagnes

Chapelle St Guerin

Bar-restaurant  
chez Roland

Chapelle St Guerin  
Rte du lac  
Chapelle St Guerin

Pose du GE 100KW  
avec raccordement  
sur support béton  
réseau aérien T70



Google